

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 27 novembre 2019 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de novembre 2019 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Nicole Charrette, mairesse suppléante	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le point 8.4 *Demande d'appui du certificat d'autorisation – Stratford.*

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 Varia, les points suivants :

- 911
- Grenville-sur-la-Rouge

2019-207

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019
- 6.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE
-
- 7.0 BONS COUPS
- 8.0 **AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
 - 8.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
 - 8.3 DEMANDE DU MARCHÉ PUBLIC LAC-MÉGANTIC
- 9.0 **ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
 - 9.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
 - 9.3 REMERCIEMENTS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR YVES ARGOUIN, ÉCOCENTRE DE LAC-MÉGANTIC
- 10.0 **TRANSPORT**
 - 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
 - 10.2 PROJET DE TRANSPORT INTELLIGENT
- 11.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

11.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.0 **SERVICE D'ÉVALUATION**

12.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

13.0 **DÉVELOPPEMENT (SDEG)**

13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

13.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

13.3 PLAISIRS D'HIVER, INSCRIPTIONS

13.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

13.5 ENGAGEMENT - POSTE D'AGENT D'ACCUEIL ET PROMOTION TOURISTIQUE

13.6 POSTE D'AGENT EN DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL

13.7 DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SDEG

14.0 **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

14.2 ADHÉSION SHQ – PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES

14.3 ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE LA FQM POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

15.0 **PROJETS SPÉCIFIQUES**

15.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

15.2 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROJET DE LA RICEMM, EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE

15.3 ADHÉSION – PROJET VIVE LA NUIT

15.4 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ POUR UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

16.0 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

16.1 COMPTES À PAYER

- 16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS D'OCTOBRE 2019
- 16.3 DEMANDE À LA MRC DU GRANIT ET AU CONSEIL DES MAIRES DE PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT ET LA DIFFUSION ÉLECTRONIQUE DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA MRC – MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
- 16.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
- Prévisions budgétaires 2020, administration et autres responsabilités communes à l'ensemble des municipalités;
 - Prévisions budgétaires 2020, la gestion des résidus domestiques dangereux;
 - Prévisions budgétaires 2020, collecte et transport des ordures ménagères;
 - Prévisions budgétaires 2020, collecte, le transport et le traitement des matières recyclées;
 - Prévisions budgétaires 2020, collecte et transport des matières organiques;
 - Prévisions budgétaires 2020, service de prévention des incendies;
 - Prévisions budgétaires 2020, bibliothèque CÉGEP.
- 16.5 FONDS PRIS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ
- 16.6 FONDS PRIS À MÊME LE FDT-05
- 16.7 NOMINATION DES MEMBRES SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS
- 16.8 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU PRÉFET
- 16.9 DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS SUITE AU DÉPÔT DU PROJET DE LOI NO 40
- 16.10 SÉANCE DE DÉCEMBRE
- 16.11 CONGRÈS DE LA FQM
- 16.12 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2020
- 17.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**
- COGESAF
 - COBARIC
 - Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
 - Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
 - Table des MRC de l'Estrie
 - Ressourcerie du Granit
 - Centre Universitaire des Appalaches
 - Comité 3 MRC/RICEMM
 - Comité 2025

18.0 **PROJET ÉOLIEN**

18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

- Suivi du mois d'octobre 2019
- Rapport annuel

19.0 **VARIA**20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**21.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**SUIVI DES RÉUNIONS**

- **Autorisation de dépôt d'un projet exploratoire – Internet haute vitesse :**
 - **Le conseil de la municipalité accepte et appuie que le télécommunicateur dépose un projet de desserte de couverture internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial;**
 - COGECO :**
 - Nantes, résolution no. 19-08-181;
 - Milan, résolution no. 2019-08-5878
 - SOGETEL :**
 - Nantes, résolution no. 19-09-206
- **CIUSSS**
 - En suivi de votre correspondance qui nous a été adressé le 14 août dernier, nous tenons à vous communiquer les dernières orientations du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre du nouveau Centre d'hébergement de soins et de longue durée (CHLSD) dans la municipalité de Lac-Mégantic. Nous tenons à vous informer que le projet de construction du nouveau CHLSD, sur le site de l'hôpital de Lac-Mégantic, a reçu l'aval du MSSS.
- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
 - Pour faire suite à notre demande concernant le statut d'un écoulement sur le sol, municipalité de Nantes, il nous est confirmé la présence d'un fossé.
- **Récupération Frontenac**
 - Remerciement suite à la rencontre du 22 octobre dernier dans nos locaux. Cela a permis de présenter notre entreprise et ses missions.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Bilan annuel du comité de sécurité publique du Granit**
 - Le 18 septembre dernier, les maires de la MRC du Granit, ont adopté le rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique (CSP) pour la

période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019. C'est en vertu de l'article 78 de la Loi sur la police, qu'un mandat confié au CSP du Granit permet d'assurer le suivi de l'entente et de participer annuellement à l'identification des priorités du Plan d'activité régional et local de la Sûreté du Québec (le PARL) et d'en faire l'évaluation.

➤ **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

- Les élus des municipalités de Frontenac, Lac-Mégantic et Nantes accueillent avec satisfaction les conclusions du président de la commission d'enquête et d'examen chargée d'examiner le Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic déposé aujourd'hui par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

➤ **ÉDG**

- Les administrateurs d'Énergie du Granit sont heureux et extrêmement fiers d'annoncer la distribution de plus de 1,7 M\$ aux 16 municipalités partenaires du parc éolien communautaire du Granit pour l'exercice 2020. Il s'agit d'une somme record, en augmentation de 87% par rapport à l'année 2019 alors que le plafond des sommes versées en cas de bris ou d'imprévus, soit un Fonds de réserve de 5 M\$, est maintenant atteint.

➤ **Élection fédérale 2019**

- Dans le cadre de la présente campagne électorale fédérale, la préfète de la MRC du Granit, Madame Marielle Fecteau, appuyée par le conseil des maires de la MRC du Granit a transmis aux candidats qui aspirent à représenter les citoyens de la MRC du Granit dans le comté de Mégantic-L'Érable, les principaux enjeux méritant une attention toute particulière.

➤ **Esthétique Éco'Vap**

- Une nouvelle entreprise voit le jour dans la MRC du Granit. Localisée à Nantes, elle offre à la population et aux entreprises un service mobile de nettoyage à la vapeur en utilisant une technologie innovante et écologique. Pour sa phase de démarrage, l'entreprise bénéficie de l'accompagnement de l'équipe de la SDE du Granit. Le Centre local d'emploi (CLE), par l'intermédiaire de la mesure de soutien au travail autonome (STA), participe également au lancement de cette entreprise.

➤ **Maintenance industrielle BR**

- Depuis août dernier, les industries de la région peuvent compter sur l'expertise d'une nouvelle entreprise. Le promoteur Bobby Roy se lance en affaires et propose un service complet en maintenance industrielle. Pour sa phase de démarrage, l'entreprise bénéficie de l'accompagnement de la SDE du Granit. Le Centre local d'emploi (CLE), par l'intermédiaire de la mesure de soutien au travail autonome (STA), participe également au lancement de cette entreprise.

➤ **Plastiques agricoles**

- La MRC du Granit est très fière de la mise en place de la collecte des plastiques agricoles en conteneurs sur l'ensemble de son territoire. Nous tenons à remercier les agriculteurs pour leur grande collaboration dans la réalisation de ce projet important et c'est pourquoi 2 panneaux sont installés à l'extérieur devant le bâtiment.

➤ **Projet un microréseau innovant à Lac-Mégantic**

- La MRC du Granit, en collaboration avec la Ville de Lac-Mégantic et Hydro-Québec, est heureuse d'annoncer qu'une entente visant l'intégration de son bâtiment dans le périmètre du premier microréseau au Québec vient d'être signée.

COURRIER

- **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**
 - Remerciement sincère pour la participation de notre organisme dans le cadre du mandat d'enquête et d'audience publique sur le Projet de réalisation d'une voie contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Merci à monsieur Patrice Gagné pour l'expertise apportée au cours des séances publiques et pour sa bonne collaboration tout au long du mandat.
- **Centre des femmes de la MRC du Granit**
 - Programmation de leurs activités pour les mois de novembre et décembre.
- **Centre Universitaire des Appalaches**
 - Quelques places disponibles pour ces formations : Habiletés politiques, Dénouer les conflits dans votre équipe de travail, Repérer les personnes présentant un problème anxieux et réagir favorablement, Les essentiels de la gestion, Gestion du changement.
- **Commission scolaire des Hauts-Cantons**
 - Résolution d'appui aux commissions scolaires demande au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centre de services scolaires.
- **Écho de Frontenac**
 - La date limite pour réserver l'espace publicitaire pour transmettre ses vœux est fixée au 8 novembre. Un tarif spécial est offert aux municipalités, soit 180 \$ pour un espace de 4 x 12 pouces.
- **FQM**
 - Pour relever le défi d'être présents partout en région et de limiter vos déplacements, nous offrons une nouvelle formule de cours accueillant simultanément des participants en salle et en visioconférence.
- **Jean Paradis, candidat indépendant**
 - Communiqué de presse; présentation ce jeudi 17 octobre son programme électoral complet et ses priorités pour la circonscription de Mégantic - L'Érable en vue des élections fédérales du 21 octobre prochain.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
 - Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière, exercice financier 2020 pour les 20 municipalités.
 - Sollicite notre participation, demandant de répondre à ce court sondage sur l'édition 2019 de la Semaine de la municipalité, qui s'est déroulée du 8 au 14 septembre dernier, ainsi que sur la nouvelle vitrine des bons coups municipaux mise en place pour l'occasion.
- **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Fondation Olo 100**
 - Appel de projets réalisé en partenariat souhaite apporter son soutien à des projets qui permettent de renforcer les connaissances alimentaires et les compétences culinaires des familles québécoises.
- **Ministère de la Sécurité publique**
 - Réception d'un chèque de 9 822 \$ qui représente le dernier versement dans le cadre du Programme d'aide pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.
- **Ministère des Transports du Québec**
 - Envoi de la présentation faite lors de la rencontre du 1er octobre ainsi que l'information sur les différentes façons de les joindre ou d'obtenir de l'information.
 - Les municipalités souhaitant bénéficier d'une aide financière pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 doublées d'une vocation d'accès aux ressources ont jusqu'au 15 décembre 2019 pour transmettre au ministère des Transports une résolution dûment complétée et un plan de localisation pour toute nouvelle demande. Nous vous invitons à prendre

connaissance des critères d'admissibilités du programme ainsi que la résolution type à utiliser avant de transmettre votre demande au Ministère.

- Avis de versement provisoire de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation de service en transport collectif en milieu rural – 2019.
- En vertu du programme de subvention au transport adapté, la somme de 173 144 \$ à titre de contribution de base 2019 est accordée.
- **MRC Beauce-Sartigan**
 - Règlement no. 2004-71-37 afin de redéfinir les limites du périmètre urbain de la ville de Saint-Georges.
- **MRC du Haut-Saint-François**
 - Copie certifiée conforme du projet de règlement no 488-19 (Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de changer la dénomination du territoire d'intérêt écologique des lacs des Jinks, de permettre l'aménagement d'une prise d'eau potable municipale à l'intérieur de celui-ci ainsi que certains travaux en lien avec l'entretien de chemins), adopté par la résolution n° 2019-09-9369.
 - Entrée en vigueur du règlement no. 484-19 *afin de créer la nouvelle affectation Centre régional de traitement de valorisation et de transformation des matières résiduelles.*
- **MRC de la Rivière-du-Nord**
 - Résolution no. 9886-19 ; de sommer le MELCC à se pencher sur l'enjeu du désengagement des compagnies d'assurances relativement à la couverture en responsabilité civile pour les centres de tri et les écocentres du Québec.
- **MRC du Val-Saint-François**
 - Résolution no. CA-19-10-18 ; appuie le dépôt du projet de Réseau d'accueil estrien au Fonds d'appui au rayonnement des régions et mandate la MRC du Granit comme porteur du projet pour la Table des MRC de l'Estrie.
- **Municipalité de Frontenac**
 - Règlement no. 450-2019 *modifiant le règlement de zonage no. 243-90 afin de créer une nouvelle zone mixte, modifier les marges de recul avant de la zone R-12 et modifier les dispositions relatives aux bâtiments accessoires dans les zones R-12 et R-13.*
- **Municipalité de Lambton**
 - Résolution no. 19-10-35 ; demande à la MRC du Granit et au Conseil des maires de procéder à l'enregistrement de la diffusion électronique des séances publiques de la MRC.
- **Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola**
 - Résolution 2019-277 appui la MRC d'Autray concernant sa ferme opposition à la fermeture du poste de la Sûreté du Québec situé à Saint-Gabriel.
- **Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton**
 - Résolution no. 2019-10-139 ; désire que dès janvier 2020 la MRC assure la prévention incendie des risques faibles, moyens élevés et très élevés sur son territoire.
- **Municipalité de St-Robert-Bellarmin**
 - Résolution no. 2019-10-217 ; adoption du plan de sécurité civile préparé par l'entreprise Priorité StraTJ.
- **SBA Canada**
 - Faisant suite à l'annonce récente du programme d'aide financière gouvernementale pour Brancher les Régions, SBA Canada tient à vous informer qu'ils peuvent vous aider dans vos projets de construction de tours de télécommunications. SBA Canada est un fournisseur d'infrastructures neutre et nous louons de l'espace commercial sur nos tours de télécommunications à divers fournisseurs de services sans fil en signant des contrats de location à long terme.
- **Sûreté du Québec**
 - Pour la Sûreté du Québec, la sécurité des enfants est une priorité et elle souhaite rappeler quelques consignes de sécurité pour l'ensemble des

citoyens du Québec. Les parents sont invités à transmettre des conseils à leurs enfants lors de la traditionnelle cueillette de bonbons à l'Halloween.

➤ **Ville de Mont Laurier**

- Résolution no. 19-10-622 demande d'appui afin de demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIRL) (RIRL) et (AIRRL) des MRC du Québec.

REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Marché municipal
- Quorum
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019

2019-208

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Aucun sujet n'est traité.

7.0

BONS COUPS

Monsieur Claude Roy, maire de la Municipalité de Marston, mentionne que le branchement d'Internet du chemin Ernest Martin a été complété.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne un article de la revue l'actualité dans laquelle paraît un palmarès des villes de 10 000 habitants et plus où il fait bon vivre. Elle ajoute que Lac-Mégantic et d'autres municipalités ont été approchées et sont mentionnées dans la revue et qu'il s'agit donc d'une belle vitrine.

8.0 AMÉNAGEMENT

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre qui a eu lieu le 25 novembre dernier.

8.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre qui a eu lieu le 12 novembre dernier.

Des discussions ont lieu par rapport au fait que de petits abattoirs à proximité seraient utiles pour les petits producteurs qui doivent se déplacer assez loin. Il est convenu que ce sujet a déjà été traité par le passé et qu'il en sera rediscuté.

8.3

DEMANDE DU MARCHÉ PUBLIC LAC-MÉGANTIC

Madame le préfet rappelle aux maires la demande que le Marché public leur avait formulée. Elle ajoute que la MRC est en attente de réponse de leur part et que ce sujet sera traité à nouveau lors d'une prochaine rencontre du comité PDZA.

8.4

DEMANDE D'APPUI DU CERTIFICAT D'AUTORISATION – STRATFORD

Conformément à l'article 148.1 du Code municipal du Québec, puisqu'un maire est absent, il est impossible de prendre une décision à l'égard de sujets qui n'étaient pas mentionnés dans l'ordre du jour. Ce point nécessitant une décision, il ne sera donc pas traité.

9.0 ENVIRONNEMENT

9.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Suite à l'adoption par le conseil des maires de la MRC du Granit, en avril 2019, de la Déclaration d'urgence climatique, voici les actions faites dans les différentes municipalités du territoire :

Monsieur Michel Ouellet, maire de la Municipalité de Lac-Drolet, mentionne un projet en collaboration avec sa municipalité, celle de Roxton Pond, la ville de

Magog, l'université de Sherbrooke et l'entreprise Nuvac pour l'élaboration d'un protocole afin de diminuer l'apport du taux phosphore dans les lacs. Cette démarche scientifique a débuté cet automne et se déroulera sur une période d'environ 2 ans.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne que la Ville et la MRC ont assisté au Gala des Prix d'Excellence du conseil régional de l'environnement Estrie. Elle ajoute que la Polyvalente Montignac a reçu le prix distinction pour ses journées environnement menées par son comité Enviro et que le prix Coup de coeur a été accordé à madame Chantal Gagnon de la ferme Les jardins au pas de l'âne à Stratford.

9.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Monsieur Denis Lalumière, président du comité consultatif environnement, fait un résumé de la rencontre du 6 novembre dernier.

Des discussions ont lieu au niveau de la demande de l'UPA en ce qui concerne la facturation uniforme aux entreprises agricoles de toutes les municipalités participant à la collecte des plastiques agricoles. Il est convenu que ce soit laissé à la discrétion de chacune des municipalités.

9.3

REMERCIEMENTS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR YVES ARGOUIN, ÉCOCENTRE DE LAC-MÉGANTIC

2019-209

REMERCIEMENTS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR YVES ARGOUIN, ÉCOCENTRE DE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE monsieur Yves Argouin a quitté ses fonctions à l'Écocentre de Lac-Mégantic, le 1^{er} novembre dernier, et ce, après 20 années de services;

ATTENDU QUE monsieur Argouin s'occupait entre autres des équipements du déshydrateur agglomérant pour boues de fosses septiques (DAB);

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit remercie monsieur Yves Argouin pour ses années de services pendant lesquelles il s'est assuré de bien entretenir les équipements du déshydrateur agglomérant pour boues de fosses septiques (DAB) de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0	TRANSPORT
------	-----------

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Aucune rencontre n'a eu lieu. La prochaine rencontre est prévue en décembre.

10.2

PROJET DE TRANSPORT INTELLIGENT**2019-210****SIGNATURE DE L'ENTENTE - PROJET RÉGIONAL DE LOGICIEL POUR LA RÉPARTITION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a annoncé, par sa résolution no 2019-151, son intérêt à participer au projet de transport intelligent, lequel concerne un logiciel pour la répartition du transport collectif et du transport adapté;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François agit à titre de maître d'œuvre et de coordonnatrice dans le cadre du projet;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a confirmé l'appui financier du ministère des Transports du Québec et par conséquent, la phase de démarrage du projet;

ATTENDU QUE la première étape est de convenir avec la MRC du Haut-Saint-François d'une entente intermunicipale pour la gouvernance et la gestion du dossier;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est toujours en attente de sa demande de financement auprès du ministère des Transports et qu'elle désire adhérer au projet le plus rapidement possible après la confirmation du MTQ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame la préfet et madame la directrice générale de la MRC pour signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC du Haut-Saint-François pour la gouvernance et la gestion du dossier, et ce, dans le cadre du projet régional de logiciel pour la répartition du transport collectif et du transport adapté.

QUE la signature de l'entente soit conditionnelle à l'approbation par le ministère des Transports, du financement demandé de 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre du 25 octobre dernier.

Des discussions ont lieu en lien avec le rôle des différents intervenants d'urgence lors d'interventions. Il est convenu que les rôles de chacun doivent être éclaircis.

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois d'octobre, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre du 13 novembre dernier.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre n'a eu lieu.

13.3

PLAISIRS D'HIVER, INSCRIPTIONS

Les municipalités ont reçu par courriel du Conseil sport loisir de l'Estrie, le 20 novembre dernier, l'information relative aux inscriptions de leur programmation Plaisirs d'hiver. Aucune question n'est posée.

13.4

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu. Une rencontre est prévue en janvier.

13.5

**ENGAGEMENT - POSTE D'AGENT D'ACCUEIL ET PROMOTION
TOURISTIQUE**

2019-211**ENGAGEMENT - POSTE D'AGENTE D'ACCUEIL ET PROMOTION
TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la candidature de madame Catherine Demange à titre d'agente d'accueil et promotion touristique;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit recommande aussi sa candidature;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme l'engagement de madame Catherine Demange à titre d'agente d'accueil et promotion touristique, et ce, à compter du 9 décembre 2019.

QUE son salaire soit celui de la classe C prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6

POSTE D'AGENT EN DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL

Madame le préfet informe les maires du départ de madame Jacinthe Garand le 31 décembre prochain. Elle ajoute que le poste est présentement en appel de candidatures.

13.7

DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SDEG

2019-212

QUITTANCE - DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SDEG

ATTENDU le départ du directeur général de la Société de développement économique du Granit (SDEG), monsieur François Chalifour, le 6 novembre 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires mandate la directrice générale de la MRC du Granit pour verser la quittance à monsieur François Chalifour suite à son départ à titre de directeur général de la Société de développement économique du Granit (SDEG), et ce, tel que prévu à son contrat d'embauche.

QUE le montant afférent pour la quittance soit pris à même les sommes disponibles au surplus du budget du développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0	DÉVELOPPEMENT SOCIAL
------	----------------------

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre du 18 octobre dernier.

Des discussions ont lieu au sujet du refus de la demande d'obtenir une ambulance à l'heure sur le territoire et de ce qui peut être fait pour augmenter nos chances de l'obtenir.

14.2

ADHÉSION – PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES

2019-213

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE GESTION – PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET D'ACCESSIBILITÉ, PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES

ATTENDU QUE la MRC du Granit a signé avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), le 1^{er} septembre 2006, une entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE l'article 9.3 de cette entente en permet la modification en tout temps avec le consentement des parties;

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire adhérer au programme de la SHQ « Petits établissements accessibles » (PEA);

ATTENDU QUE l'entente doit être modifiée afin d'intégrer les modalités de gestion du nouveau programme PEA;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame le préfet et madame la directrice générale de la MRC à titre de représentantes pour signer pour et au nom de la MRC du Granit, l'entente de gestion à intervenir avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'ajout du programme d'amélioration de l'habitat : « Petits établissements accessibles » (PEA).

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3

ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE LA FQM POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

2019-214

ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE LA FQM POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

CONSIDÉRANT QUE les principes et les engagements formulés dans la déclaration de la FQM cadrent avec les actions et valeurs de la MRC du Granit, laquelle a adopté en mars 2019, une Politique pour un territoire accueillant et inclusif;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la DÉCLARATION DE LA FQM POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ.

QUE par la présente **DÉCLARATION DE LA MRC DU GRANIT POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**, le conseil des maires de la MRC du Granit se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Il n'y a aucun développement. Une rencontre est prévue ce vendredi.

Des questions sont posées en lien avec une tour du côté Est du mont Massif et de la raison pour laquelle Bell Canada ne l'utilise pas pour desservir une partie de la population d'un signal cellulaire. Des vérifications seront faites à ce niveau.

15.2

DEMANDE DE FINANCEMENT – PROJET DE LA RICEMM, EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE

2019-215

DEMANDE DE FINANCEMENT – PROJET DE LA RICEMM, EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE

ATTENDU QUE la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic a fait parvenir une demande de financement à la MRC du Granit à la hauteur de 25 000 \$, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2020-2024;

ATTENDU QUE pour le moment, parmi les partenaires sollicités, la Ville de Sherbrooke a confirmé un montant de 15 000 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme une aide financière à la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic à la hauteur de 10 000 \$ annuellement pour les années 2020 à 2024, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2020-2024.

QUE ce montant soit pris à même les sommes disponibles au FDT-05 et autres.

QU'un montant de 5 000 \$ provenant de la Société de développement économique soit attribué audit projet, conditionnel à l'acceptation du financement par la SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3

ADHÉSION – PROJET VIVE LA NUIT

J'explique aux maires que ce projet est complémentaire au projet de la RICEMM (traité précédemment). J'ajoute que Nature-Cantons-Est est financé par différentes fondations et qu'il désire mettre en place un projet pour aller encore plus loin dans la préservation de la Réserve internationale du ciel étoilé. Je termine en ajoutant qu'aucun montant n'est demandé dans ce projet-ci puisque la MRC participe déjà pour l'embauche d'une ressource dans le projet de la RICEMM, traité précédemment.

2019-216

ADHÉSION – PROJET VIVE LA NUIT

ATTENDU QUE la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM), Nature-Cantons-de-l'Est et la MRC du HSF se sont associés afin de mettre en place le projet « Vive la nuit » visant à mettre sur pied plusieurs actions concrètes sur le territoire afin d'y préserver l'intégrité nocturne;

ATTENDU QUE les trois axes visés par le projet sont : sensibilisation, expertise et rayonnement, conversions lumineuses et conservation de la biodiversité;

ATTENDU QUE le projet est chapeauté par Nature-Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a été invitée à participer au projet Vive la nuit;

ATTENDU QUE Nature-Cantons-de-l'Est s'est engagé à réaliser les demandes de financement auprès des différents organismes de financement;

ATTENDU QU'aucune demande de participation financière n'est demandée à la MRC du Granit mais plutôt une demande en nature par la participation de ressource au projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adhère au projet « Vive la nuit » visant à mettre sur pied plusieurs actions concrètes sur le territoire afin d'y préserver l'intégrité nocturne.

QUE le conseil des maires s'engage à ce que le personnel de la MRC du Granit participe aux rencontres du comité formé pour la mise en œuvre des actions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ POUR UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE**2019-217****NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ POUR UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire procéder à une planification stratégique dans la prochaine année;

ATTENDU QUE le comité administratif a fait une recommandation, par sa résolution C.A. 2019-98, quant à la composition du comité;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité pour une planification stratégique de la MRC dans la prochaine année :

- Madame Sonia Cloutier, directrice générale de la MRC
- Madame Marielle Fecteau, préfet de la MRC
- Madame Julie Morin, mairesse représentant le conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit
- Monsieur Denis Lalumière, maire représentant le conseil des maires
- Une direction générale d'une municipalité de la MRC
- Madame Véronique Lachance, agente aux communications de la MRC
- 2 employés(es) de la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------	-------------------------

16.1

COMPTES À PAYER**2019-218****COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Octobre 2019	40 077,37 \$
-------------------	--------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS D'OCTOBRE 2019

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois d'octobre 2019. Aucune question n'est posée.

16.3

DEMANDE À LA MRC DU GRANIT ET AU CONSEIL DES MAIRES DE PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT ET LA DIFFUSION ÉLECTRONIQUE DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA MRC – MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

2019-219

DEMANDE À LA MRC DU GRANIT ET AU CONSEIL DES MAIRES DE PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT ET LA DIFFUSION ÉLECTRONIQUE DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA MRC – MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a fait parvenir sa résolution no 19-10-305 à la MRC du Granit lui demandant de procéder sans délai à l'enregistrement et la diffusion électronique des séances publiques de la MRC notamment du Conseil des maires, soit sur télécommunication, YouTube ou autre médium;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande de traiter cette demande en atelier de travail avant de rendre une décision publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-220

REPORT DE LA DÉCISION EN LIEN AVEC LA DEMANDE À LA MRC DU GRANIT ET AU CONSEIL DES MAIRES DE PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT ET LA DIFFUSION ÉLECTRONIQUE DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA MRC – MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a fait parvenir sa résolution no 19-10-305 à la MRC du Granit lui demandant de procéder sans délai à l'enregistrement et la diffusion électronique des séances publiques de la MRC notamment du Conseil des maires, soit sur télécommunication, YouTube ou autre médium;

ATTENDU QUE le conseil des maires a adopté sa résolution no 2019-219 par laquelle il demande de traiter cette demande en atelier de travail avant de rendre une décision publique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit reporte la réponse à rendre à la Municipalité de Lambton dans le cadre de sa demande de procéder sans délai à l'enregistrement et la diffusion électronique des séances publiques de la MRC notamment du Conseil des maires, soit sur télécommunication, YouTube ou autre médium.

QUE la demande soit traitée en atelier de travail et qu'une décision publique soit rendue par la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**2019-221****PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, ADMINISTRATION, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, GÉOMATIQUE ET INFORMATIQUE, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT URBAIN, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AUTRES**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2020 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 16 novembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant aux transports adapté et collectif, à l'évaluation foncière, au traitement des boues de fosses septiques, à l'administration, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, à la géomatique et à l'informatique, à l'environnement, au schéma de couverture de risques, aux loisirs et à la culture, au développement urbain, au développement local, au développement économique, au développement social et autres;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2020, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 8 667 752 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses, le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Transports	388 261 \$	388 261 \$
Évaluation	575 241 \$	575 241 \$
Boues de fosses septiques	637 338 \$	637 338 \$
Administration	4 029 458 \$	4 029 458 \$
Aménagement et urbanisme	419 684 \$	419 684 \$
Géomatique et informatique	93 107 \$	93 107 \$
Environnement	400 787 \$	400 787 \$
Schéma de couverture de risques	115 012 \$	115 012 \$
Loisir	158 563 \$	158 563 \$
Culture	91 211 \$	91 211 \$
Développement urbain	277 200 \$	277 200 \$
Développement local	176 295 \$	176 295 \$
Développement économique	1 058 724 \$	1 058 724 \$
Développement social	246 871 \$	246 871 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-222**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2020 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 16 novembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la gestion des résidus domestiques dangereux;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2020, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 43 156 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Résidus domestiques dangereux	43 156 \$	43 156 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-223**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2020 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 16 novembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la collecte et le transport des ordures ménagères et des encombrants;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2020, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 650 325 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Collecte et transport des ordures ménagères et encombrants	650 325 \$	650 325 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-224

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2020 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 16 novembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la collecte, le transport et le traitement des matières recyclées autres qu'industrielles;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2020, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 722 950 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Collecte, transport et traitement des matières recyclées autres qu'industrielles	722 950 \$	722 950 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-225

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2020 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 16 novembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la collecte et le transport des matières organiques autres qu'industrielles;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2020, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 233 960 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Collecte et transport des matières organiques autres qu'industrielles	233 960 \$	233 960 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-226

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2020 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 16 novembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la prévention des incendies;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2020, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 82 357 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Service de prévention des incendies	82 357 \$	82 357 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-227**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2020 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 16 novembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à l'utilisation de la Médiathèque Nelly-Arcand par les étudiants du Cégep;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2020, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 8 370 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Bibliothèque du Cégep	8 370 \$	8 370 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

FONDS PRIS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ**2019-228****HAUSSE DE TARIF DU TONNAGE POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES CHEZ RÉCUPÉRATION FRONTENAC - AVANCE DE COMPENSATION**

ATTENDU QUE Récupération Frontenac inc. a annoncé la hausse de son tarif de traitement des matières recyclées passant de 2,50 \$/Tonne métrique à 55 \$/Tonne métrique, et ce, à compter de la prochaine année;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a accepté, par sa résolution no 2019-202, ladite hausse de tarif;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire obtiendront une compensation de Recyc-Québec pour cette hausse, laquelle sera versée dans 2 ans;

ATTENDU QUE cette hausse représente un fardeau financier pour les municipalités;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit offre une avance de compensation aux municipalités du territoire, participant ou non à la quote-part des matières

recyclées, pour leur permettre de diminuer le fardeau financier que représente la hausse du traitement des matières recyclées.

QUE cette mesure compensatoire soit pour les années 2020 et 2021 et que les municipalités participantes remboursent à la MRC les sommes afférentes en 2022 et 2023, et ce, soit par augmentation de leur quote-part ou sur facturation de la MRC selon si elles font partie ou non de la compétence de la MRC pour les matières recyclées.

QUE les municipalités désireuses ou non d'obtenir la compensation de la MRC adoptent une résolution en ce sens et la transmettent à la MRC.

QUE les montants de la mesure compensatoire ou transitoire soient pris à même les sommes disponibles au surplus accumulé de la MRC pour les 20 municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-229

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, TRANSFERT INTERDÉPARTEMENT ET AFFECTATION DES SURPLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU QUE le conseil des maires a adopté les prévisions budgétaires 2020 lors de sa séance du 16 novembre 2019;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient la réaffectation en 2020 de certains excédents de fonctionnement de 2019;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient la réaffectation en 2020 des transferts interdépartement de 2019 et 2020;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient l'affectation en 2020 de certains surplus ou déficits;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit convient de la réaffectation en 2020 des excédents de fonctionnement de 2019, des transferts interdépartement de 2019 et 2020 et de l'affectation en 2020 des surplus ou déficits, et ce, de la manière suivante :

Excédents de fonctionnement de 2019 qui seront réaffectés en 2020 :

Département	Excédent fonctionnement de l'année 2019
Évaluation	73 373 \$
Boues	26 026 \$
Administration générale	194 360 \$
Aménagement et urbanisme (PDZA)	18 300 \$
Environnement	21 609 \$
SCR/SP	17 797 \$
Prévention	13 414 \$
Loisir	4 085 \$

Culture	11 061 \$
Développement social	164 581 \$
Développement local	13 100 \$
Développement économique	8 000 \$
Total :	565 706 \$

Transferts interdépartement de 2019 et 2020 qui seront réaffectés en 2020 :

Département	Transfert interdépartement
Administration générale	65 088 \$
Aménagement et urbanisme (PDZA)	(8 000) \$
Développement urbain	(4 410) \$
Développement économique	(10 000) \$
Total :	42 678 \$

Affectation des surplus/déficits pour l'exercice 2020 :

Département	Affectation des surplus/déficits accumulés
Administration générale	40 000 \$
Fonds bassin versant	26 609 \$
Environnement - Ordures	(31 278) \$
Environnement - Récupération	41 703 \$
Environnement - Matières organiques	(23 194) \$
Total :	53 840 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

FONDS PRIS À MÊME LE FDT-05

2019-230

ENGAGEMENT DES SOMMES DU FDT-05 (FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES) POUR LES ANNÉES 2018-2019 ET 2019-2020

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a signé avec la MRC du Granit, en décembre 2016, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit, un montant minimal de 754 821 \$, et ce, pour les années 2015-2020;

ATTENDU QUE la MRC devrait recevoir du ministère des Affaires municipales et

de l'Habitation pour l'année 2019-2020, un montant de 885 275 \$;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté, par sa résolution no 2019-114, l'engagement des sommes reçues du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, par sa résolution no 2019-114, a attribué une somme de 194 140 \$ au développement régional – région 05 et autres (FDT-05) pour l'année 2019-2020;

ATTENDU des sommes résiduelles au développement régional – région 05 et autres (FDT-05) pour l'année 2018-2019;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'attribution suivante de la somme de 310 448 \$ attitrée au développement régional - région 05 et autres (FDT-05), et ce, pour les années 2018-2019 et 2019-2020, soit :

FDT RÉGIONAL - RÉGION 05 ET AUTRES	
Concertation Estrie (2019 et 2020)	17 735,00 \$
Entente Bioalimentaire Estrienne (2019 et 2020)	21 430,00 \$
Fonctionnement développement local (2020)	24 500,00 \$
Frais de gestion (pour la durée du FDT)	75 000,00 \$
Gestion documentaire (2019 et 2020)	40 000,00 \$
La ruche, an 3 de 3 (2020)	5 000,00 \$
Mise en œuvre - Planification stratégique loisir (2020)	12 500,00 \$
PDZA (2020)	25 000,00 \$
Projet d'accueil, an 1 de 3 (2020)	5 850,00 \$
Projet synergie Estrie, an 1 de 3 (2020)	9 875,00 \$
Promotion et communication (2019 et 2020)	40 000,00 \$
RICEMM (2020)	10 000,00 \$
Site Internet (2019)	9 058,00 \$
Souscription activité culturelle (2019 et 2020)	12 500,00 \$
Tableau de bord, an 2 et 3 de 3 (2019 et 2020)	2 000,00 \$
TOTAL	310 448,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7

NOMINATION DES MEMBRES SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

Madame le préfet mentionne aux maires que les membres sur les différents comités de la MRC ont pour la plupart été nommés en 2017, et ce, pour une période de 2 ans. Elle invite les maires à se rencontrer par secteur naturel afin de renommer au besoin de nouveaux membres. La nomination des nouveaux membres se fera lors de la séance du conseil des maires de février prochain.

16.8

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU PRÉFET

Tel que prévu à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame le préfet dépose, devant le conseil des maires, sa déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

16.9

DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS SUITE AU DÉPÔT DU PROJET DE LOI NO 40**2019-231****DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS SUITE AU DÉPÔT DU PROJET DE LOI NO 40**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Hauts-Cantons a fait parvenir à la MRC du Granit une demande d'appui dans sa demande au Gouvernement du Québec :

- de surseoir à la sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;
- de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est d'avis que la décision revient à chacune des municipalités puisque le territoire de la MRC compte 3 commissions scolaires, lesquelles n'ont pas toutes demandé un appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.10

SÉANCE DE DÉCEMBRE, 2^E MERCREDI DU MOIS

Madame le préfet informe les maires que puisqu'aucun sujet n'est à traiter pour la séance de décembre, cette dernière n'aura pas lieu. Un avis public à cet effet sera donc affiché conformément à la loi.

2019-232**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES 2019 – SÉANCE DE DÉCEMBRE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires décrète que la séance du 11 décembre, parue au calendrier des séances du conseil des maires 2019, n'aura pas lieu.

QU'un avis public en ce sens soit affiché conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.11

CONGRÈS DE LA FQM

J'informe les maires que la réservation pour le congrès de la FQM de septembre 2020 a été faite au Concorde considérant les disponibilités et le prix.

16.12

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2020

Les maires ont reçu il y a quelques jours, par courrier électronique, le calendrier des séances du conseil des maires et du comité administratif pour l'année 2020.

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COGESAF :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COBARIC :

Monsieur Bernard Therrien fait un résumé de la dernière rencontre.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

Table des MRC de l'Estrie :

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

Ressourcerie du Granit :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Centre universitaire des Appalaches :

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

Comité 3 MRC/RICEMM :

Une rencontre est prévue le 12 décembre prochain.

Comité 2025

Une rencontre a lieu demain.

18.0 PROJET ÉOLIEN

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI**Suivi du mois d'octobre 2019**

J'informe les maires que le mois d'octobre a affiché un rendement légèrement inférieur aux prévisions, soit de -7 %, dû à la vitesse de vent. J'ajoute que les batteries de 6 éoliennes seront remplacées cette année et les 6 autres l'an prochain puisqu'elles doivent être changées aux 5 ans. Le BAIIA de l'année au 31 octobre est de 18,6 % au-dessus du budget.

Rapport annuel

J'informe les maires des retombées économiques que le parc éolien a eues et aura pour la prochaine année pour la région.

19.0 VARIA**911**

Monsieur Jacques Bergeron, maire de la Municipalité de Milan, questionne le fait que l'agence 911 ait informé les municipalités du nouveau programme de soutien financier en matière de sécurité civile - volet 3 et qu'en 27 jours les municipalités ont été informées que les fonds étaient épuisés. Des validations seront faites auprès de l'agence 911.

Grenville-sur-la-Rouge

J'informe les maires que nous avons fait parvenir une demande à la FQM en lien avec la demande de Grenville-sur-la-Rouge et que nous sommes en attente d'une réponse.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**2019-233****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 27 novembre 2019 soit levée, il est 22 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 27 novembre 2019, et ce pour les résolutions 2019-211, 2019-212, 2019-215, 2019-218, 2019-221, 2019-222, 2019-223, 2019-224, 2019-225, 2019-226, 2019-227, 2019-228, 2019-229 et 2019-230.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale